



Assemblée générale

Distr. générale
17 novembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 8 de l'ordre du jour

Débat général

Lettre datée du 16 novembre 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à la note verbale datée du 27 octobre 2016, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/71/581) et à son annexe, j'ai l'honneur de déclarer ce qui suit :

1. Les signataires de la lettre ont, comme à l'accoutumée, accusé l'Iran à tort de mener « des politiques régionales expansionnistes » et affirmé, sans aucun fondement, que la Constitution iranienne préconisait « l'exportation de la révolution à l'étranger ». Pour donner un exemple de cette politique expansionniste, je voudrais rappeler que la plupart des signataires de ladite lettre ont incité et pleinement appuyé, par tous les moyens militaires et financiers possibles, l'invasion de l'Iran par Saddam Hussein. En outre, il est absurde et hypocrite de la part des responsables de pays dont les avions de chasse bombardent des civils innocents au Yémen d'accuser l'Iran de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays.
2. En accusant sans la moindre preuve l'Iran de parrainer le terrorisme, les signataires répètent de façon puérile une accusation infondée portée à son encontre par une puissance et passent sous silence le fait qu'elle repose uniquement sur le soutien apporté par l'Iran au droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Il est également grotesque de voir des régimes qui diffusent depuis des décennies une multitude d'idéologies extrémistes et takfiristes et financent et arment des groupes terroristes en Iraq, en Syrie et dans de nombreuses autres régions, accuser l'Iran d'inciter au terrorisme. L'accusation selon laquelle la République islamique d'Iran s'ingère dans les affaires intérieures du Yémen, à nouveau portée sans la moindre preuve, est tout aussi infondée que les autres.
3. Par ailleurs, certains signataires de la lettre sont bien au fait du siège qu'ils imposent au Yémen et à sa population, semblable à celui que subit Gaza, et des ravages qu'ils causent à une population déjà démunie. Qu'ils accusent l'Iran d'aider les houthistes au Yémen sur les plans financier, stratégique et militaire, de



l'entraînement des combattants et de l'acheminement d'armes et de munitions dans le pays est donc ridicule, voire totalement absurde.

4. Accuser l'Iran de s'ingérer dans les affaires intérieures de Bahreïn est un autre mensonge flagrant. Je rappellerai simplement aux signataires qu'après le rapport de la Commission d'enquête indépendante de Bahreïn mise en place par le Gouvernement, dit rapport Bassiouni, « les éléments de preuve présentés à la Commission par le Gouvernement bahreïnien concernant l'ingérence de l'Iran dans les affaires intérieures de Bahreïn n'établissent l'existence d'aucun lien manifeste entre certains incidents survenus à Bahreïn et la République islamique d'Iran ». Cela devrait suffire à discréditer toute allégation d'ingérence iranienne dans quelque pays que ce soit.

5. S'agissant de l'aide consultative militaire apportée par l'Iran à la République arabe syrienne, je tiens à rappeler qu'elle l'a été à la demande des autorités de ce pays et qu'elle est pleinement conforme au droit international et au droit de légitime défense prévu à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Il apparaît de plus en plus clairement que sans notre soutien et celui d'autres pays, les bandes de criminels motivés par l'idéologie takfiriste et d'autres groupes organisés auxquels des signataires de la lettre fournissent des armes, des fonds et un appui logistique, auraient planté leurs drapeaux noirs partout en Syrie et ailleurs au Moyen-Orient, y compris sur le sol de certains signataires de la lettre.

6. Dans cette lettre, l'Iran est également accusé d'exploiter à des fins politiques le drame de Mina, survenu en septembre 2015, au cours duquel près de 500 pèlerins iraniens ont tragiquement perdu la vie ainsi que de nombreux autres pèlerins de différents pays. Nous n'avons cessé d'espérer que le Royaume d'Arabie saoudite se comporte de façon responsable à l'égard de ce drame, malheureusement en vain. Nous constatons avec inquiétude qu'aucune conclusion de l'enquête locale sur cette tragédie, si enquête il y a, n'est sur le point d'être communiquée. Notre demande légitime visant à ce qu'une enquête approfondie, transparente et indépendante sur les causes de ce drame soit menée par un comité auquel pourraient participer les représentants des pays concernés est jusqu'à présent restée lettre morte. Nous espérons que les normes internationales minimales seront respectées afin d'améliorer l'encadrement du hajj, pour éviter ainsi de nouveaux accidents mortels, et que des mesures efficaces seront prises pour remédier à la situation. Peut-on réellement considérer que ces demandes simples et justes visent à exploiter les événements de Mina à des fins politiques?

7. En ce qui concerne la revendication unilatérale des Émirats arabes unis sur les îles iraniennes d'Abou Moussa, de la Petite-Tounb et de la Grande-Tounb, la République islamique d'Iran réaffirme que, selon la position de principe qu'elle observe de longue date, elle ne reconnaît pas l'existence d'un différend l'opposant aux Émirats arabes unis à ce sujet; les trois îles font depuis toujours partie intégrante du territoire iranien et l'Iran rejette catégoriquement toute affirmation contraire. Néanmoins, en raison de son ferme attachement aux principes de bon voisinage, l'Iran s'est toujours déclaré disposé à engager un dialogue bilatéral avec les Émirats arabes unis pour dissiper tout malentendu qui pourrait exister de leur côté quant à l'île d'Abou Moussa.

8. En ce qui concerne la dénomination exacte de l'étendue d'eau située entre l'Iran et la péninsule arabique, nous rappelons que « golfe Persique » est l'appellation traditionnelle utilisée depuis environ 500 avant J.-C. et qu'elle le

demeurera à jamais. Il s'agit d'un terme géographique normalisé, reconnu par la communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies, qui ne devrait pas être remis en question au gré des projets politiques et des desiderata de tel ou tel dirigeant.

9. Enfin, nous nous sommes toujours employés à dissiper les tensions dans notre région et à établir des relations amicales et de bon voisinage avec nos voisins, y compris ceux du golfe Persique. Nous n'avons jamais cessé de manifester notre intérêt pour la tenue d'un dialogue en vue de régler les malentendus et de rétablir les relations amicales qu'ont entretenues nos peuples durant une grande partie de l'histoire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Gholamali **Khoshroo**
